

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 14 novembre 2024

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni jeudi 14 novembre 2024, à 18h00, à la mairie, sous la présidence de Louis TEYSSIER, maire.

Étaient présent.es : Françoise BILLON, Claude BOSQUET, Mélanie DAUVIN, Christian GOUX, Lucie LEBRUN, Thierry LEGABLIER, Gérald LEMONNIER, Thierry MOURLON, Valérie RENOUF, Carole SCOLAN, Guillaume THOUROUDE, Jacky VAYER.

Absences excusées : Marie GRANDAZZI (procuration à Gérald LEMONNIER), Pauline MARTIN (procuration à Louis TEYSSIER), Catherine POSTEL (procuration à Thierry MOURLON). Guillaume QUETIER (procuration à Valérie RENOUF).

Absences non excusées : Antoine HAUDIQUER, Olia TOUGOUCHE.

I. Désignation du secrétaire

Jacky VAYER a été désigné secrétaire.

II. Compte rendu du conseil municipal du 16 octobre 2024

Il est approuvé à l'unanimité.

Préambule : le maire rend compte de la visite de madame Agnès PANNIER-RUNACHER, Ministre de la transition écologique, le jeudi 7 novembre dernier, dans le cadre du PPA (projet partenarial d'aménagement) et du recul du trait de côte.

Il souhaite que cette visite puisse aider à faciliter l'appui de l'Etat dans les procédures en cours.

Il remercie les services municipaux pour leur aide dans l'organisation de ce déplacement ministériel.

III. Rapport de la commission culture/communication/associations/tourisme du 17 octobre

Françoise BILLON et Valérie RENOUF donnent lecture du rapport de la réunion du 17 octobre.

- **Bilan 2024** : positif. Certaines animations ont été maintenues malgré de mauvaises conditions météorologiques cet été.

Le 21 juillet, la journée consacrée à l'anniversaire du 80ème anniversaire de la Libération a été très appréciée par les Blainvillais.

Les dépenses totales s'élèvent à 26 923€ (prévisionnel 20 000€). La différence est principalement due aux cérémonies du 80ème anniversaire (non prévues au moment du vote du budget). En réalité, la ligne « fêtes et cérémonies » intègre des dépenses qui ne concernent pas la commission (par exemple : galette des rois, inauguration vélo et rue de la Monnerie).

Pour 2025, la commission demande le report de 20.000 €.

- **Cinéma en plein air** : Moins de participants cette année dû à la soirée de l'enduro à Coutainville qui a attiré beaucoup de monde.

Pour 2025 nous nous interrogeons sur la présentation d'une nouvelle forme.

- Animations prévues :

30 nov/1 ^{er} déc 2024	Théâtre au profit de Nav'Solidaire par Richard VITTE - 2 représentations à la salle des fêtes
8 déc 2024	Marché de Noël – CAP Blainville + feu d'artifice
9 déc 2024	Repas des Aînés – VTF
17 déc 2024	Spectacle Noël enfants – ASPAREL – VTF
Janvier 2025	Vœux du Maire à la population
20 avril 2025	Chasse aux œufs – Bois Lansdech
27 avril 2025	Bal Mandarine
17 mai 2025	Fête de la Moussette – VTF
24 mai 2025	Découverte bio-diversité – Bois Lansdech, dans le cadre de la fête de la nature
8 juin 2025	Foire aux Huîtres
21 juin 2025	Fête de la Musique – Bourg
22 juin 2025	Randonnée nature et déchets - 15h/17h, organisée par la commission jeunesse, Animation Tourisme Blainville/mer et l'association AVRIL

- **Expositions 2025** : 3 expositions sont déjà prévues (photos, peinture)

- Projet «la boum» 19/20 juillet 2025

Une association en cours de création propose l'organisation d'une soirée musiques actuelles. La commission propose que cette soirée se passe au Bois Lansdech, sous réserve de possibilité de parking sur les terrains voisins (avec autorisation des propriétaires). La soirée se déroulerait en 2 temps : de 17 h à 20 h : musiques actuelles – accès libre et gratuit ; de 20h à 2h : musique électronique/techno (accès payant).

Après échanges, le conseil municipal donne un accord de principe à la majorité (3 abstentions : Thierry LEGABLIER, Guillaume THOUROUDE et Jacky VAYER). Les organisateurs devront être particulièrement vigilants pour éviter tout débordement et assurer au mieux la sécurité des participant.es.

- panneau d'affichage lumineux

Valérie a reçu une proposition de « SMART LIGHT » pour l'installation d'un panneau d'affichage lumineux en location avec possibilité d'abonnement 36 ou 60 mois. La commission est favorable.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 14 novembre 2024

Le conseil municipal est plutôt favorable également. Gérald LEMONNIER s'interroge sur l'emplacement de ce matériel. Cette question sera abordée ultérieurement, si l'installation est décidée.

Valérie RENOUF va contacter l'entreprise pour un rendez-vous.

- **LE BLAINVILLAIS - 4** : Parution prévue fin mars 2025.

Il est demandé aux Présidents des diverses commissions de préparer des articles et photos.

- **LE P'TIT BLAINVILLAIS - 8** : Distribution avant fin de l'année.

- **Accueil des nouveaux habitant.es** :

Gérald Lemonnier suggère de souhaiter la bienvenue aux nouveaux habitant.es, sur la base des inscriptions sur la liste électorale.

Un cadeau pourrait être remis pendant la cérémonie des vœux. Avis favorable de la commission.

Après discussion le conseil municipal ne se prononce pas, et souhaite approfondir la réflexion.

- **Divers** : la commission s'étonne de ne pas voir le panneau « commune fibrée » aux entrées de la commune.

IV. Rapport de la commission jeunesse du 13 novembre

Gérald LEMONNIER et Carole SCOLAN donnent lecture du rapport de la réunion.

Bilan des actions 2024 :

-Salle d'accueil du camping, les travaux ont pris du retard. Nous espérons un début de travaux pour mars 2025.

Nous attendons des infos (coût et disponibilités) pour éventuellement avoir un animateur CMB pour gérer les jeunes lors de leurs futures réunions dans cette salle.

-80ème anniversaire, le logo des jeunes a bien plu !

-Le QR code de la Serpent'libre fonctionne bien.

-Les panneaux du bois de Lansdech faits par les jeunes ont un peu souffert, il sera peut-être nécessaire d'en refaire.

Projet 2025 :

-Une rando nature est organisée le 22 juin pour une découverte de la faune et de la flore dans la campagne Blainvillaise et un ramassage de déchets si besoin.

Les jeunes doivent retravailler l'affiche qu'AVRIL nous propose (informations incomplètes).

-Nos jeunes se proposent pour alimenter les mangeoires à oiseaux cet hiver. Ils passeront en mairie récupérer les boules de graines.

-Nous avons proposé aux jeunes de faire un petit article dans le prochain « Blainvillais » : 2 interviews de 2 personnes « acteur de la commune ». A l'unanimité, les jeunes aimeraient interviewer Nathalie (surveillance du trajet dans le bus de l'école et de la cour le midi, entretien des locaux mairie/groupe scolaire), ainsi que Sylvie, secrétaire de mairie. Le retour de leur papier est prévu pour le 20 janvier.

- Une expo photos au polder : Mr MAZIERE, botaniste, se propose d'accompagner les jeunes et moins jeunes sur le sentier prévu pour découvrir les insectes et autre faune qui s'y promènent. Les photos prises à cette occasion seraient ensuite exposées.

- Nous avons parlé des commémorations en général et avons proposé aux jeunes de participer à celle du 8 mai. Tous sont d'accord pour y participer et quelques-uns pour éventuellement lire un petit texte.

- Notre école n'a pas de nom ! Nos jeunes sont à la recherche d'un joli nom ! Proposition courant mars....

Le conseil municipal félicite à nouveau les jeunes pour leur implication.

V. Travaux de protection du littoral – marché FATOUT TP

Après rappel de l'historique, le maire indique que l'entreprise FATOUT TP maintient les prix de sa proposition initiale de novembre 2023 pour l'implantation d'une nouvelle double rangée de pieux hydrauliques au banc du Nord.

Il précise que la commune pourrait prétendre à une subvention AFITF pour la réalisation de ces travaux, qui devraient être réalisés au cours du 1^{er} trimestre 2025.

Il demande au conseil municipal d'actualiser sa délibération de novembre 2023.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise le maire :

- à signer le marché avec FATOUT TP pour un montant de 174 420€ HT ;
- à solliciter pour la réalisation de ces travaux une subvention au titre de l'AFITF ;
- à accomplir toutes les formalités nécessaires se rapportant à cette affaire.

VI. Recrutement de personnel administratif

1. Création d'un emploi permanent d'adjoint administratif

Le maire rappelle que, conformément à L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 14 novembre 2024

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L313-1 et L332-8,
Considérant que le bon fonctionnement du service administratif de la mairie nécessite le renforcement des effectifs, et donc le recrutement d'un agent à temps complet sur un poste permanent ;

le maire propose la création d'un emploi permanent d'adjoint administratif ou d'adjoint administratif de 2^{ème} classe ou d'adjoint administratif de 1^{ère} classe, à temps complet (35h/35h), pour assurer les fonctions de secrétaire de mairie, à compter du 1^{er} janvier 2025.

L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : l'accueil, la comptabilité (paiements factures, encaissements recettes, suivi budgétaire), l'état-civil, la correspondance administrative, etc.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires et pour les besoins de continuité du service, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article L. 332-8 du code général de la fonction publique, pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

décide la création d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint administratif, ou d'adjoint administratif de 2^{ème} classe, ou d'adjoint administratif de 1^{ère} classe, à compter du 1^{er} janvier 2025.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux cotisations de l'agent nommé seront inscrits au budget primitif 2025.

2. Création d'un emploi permanent de rédacteur

Le maire rappelle que, conformément à L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L313-1 et L332-8,

Considérant qu'il convient d'anticiper le futur départ en retraite de la secrétaire générale de mairie et que le bon fonctionnement du service administratif de la mairie nécessite dès à présent, afin de la remplacer à terme, le recrutement d'un agent à temps complet sur un poste permanent ;

le maire propose la création d'un emploi permanent de rédacteur ou de rédacteur principal de 2^{ème} classe ou de rédacteur principal de 1^{ère} classe, à temps complet (35h/35h), pour assurer les fonctions de secrétaire général de mairie, à compter du 1^{er} janvier 2025.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires et pour les besoins de continuité du service, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article L. 332-8 du code général de la fonction publique, pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

décide la création d'un emploi permanent à temps complet de rédacteur ou de rédacteur principal de 2^{ème} classe ou de rédacteur principal de 1^{ère} classe, à compter du 1^{er} janvier 2025.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux cotisations de l'agent nommé seront inscrits au budget primitif 2025.

VII. Mise à disposition du personnel communal au camping – reversement annuel 2024

Le conseil municipal,

considérant le temps passé par les employés communaux pour l'entretien des bâtiments et du terrain de camping municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

décide la prise en charge par le budget du camping de 70% du salaire et des cotisations correspondantes payés pour monsieur Christophe DUCHEMIN, adjoint technique principal de 2^{ème} classe, pour l'année 2024, selon le tableau ci-dessous :

Salaire brut	Cotisations patronales	Coût de l'agent sur 12 mois
29 622 €	12 345 €	41 967 €

soit une prise en charge par le budget camping de : $41\,967\text{ €} \times 70\% = 29\,377\text{ €}$.

VIII. Aménagements de voirie à la Louverie

Jacky VAYER rappelle que, dans le cadre du contrat d'assistance technique passé en juin 2021 avec l'ATD de Coutances pour des aménagements de voirie, ceux de la RD 244 (la Louverie côté Est) ont été présentés lors de la dernière réunion du conseil municipal.

Le dossier d'avant-projet définitif a été transmis, pour un coût estimé à 44 000€ TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- approuve l'avant-projet définitif et l'estimation financière présentée ;

- autorise le maire à lancer la consultation et signer le marché avec l'entreprise adjudicataire, ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

Jacky VAYER précise que la signalisation provisoire devrait être mise en place avant la fin de l'année.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 14 novembre 2024

IX. Participation au fonds de solidarité pour le logement (FSL)

Le maire indique que le président du conseil départemental a envoyé un courrier sollicitant une participation des collectivités au fonds de solidarité pour le logement pour 2024.

Il précise que cette participation a été versée pendant de nombreuses années et propose le versement d'une somme de 1 000€ pour 2024.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide le versement d'une somme de 1 000€ au FSL pour l'année 2024.

X. Budget camping - DM 1-2024 – Remplacement d'un mobilhome

Jacky VAYER, maire-adjoint, indique qu'il convient de remplacer un mobilhome et précise que les crédits nécessaires n'ont pas été prévus au budget 2024. Le montant estimatif s'élève à 30 000€ HT, dans l'attente de tous les devis demandés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le remplacement d'un mobilhome et décide les virements de crédits suivants sur le budget camping 2024 :

- Section d'investissement – dépenses :

article	montant
2188 – immobilisations corporelles	+ 30 000€
2313 – immobilisations en cours	- 30 000€

XI. Questions diverses

1. AVELO 3

Gérald LEMONNIER annonce que la candidature de la commune pour la tranche 2 du projet itinéraires cyclables a été retenue dans le cadre de l'appel à projets ADEME AVELO 3. Nous bénéficierons donc d'un soutien technique et financier.

Une réunion en visio sera organisée prochainement avec l'ADEME, pour préciser les attentes et engagements des parties.

2. Salle polyvalente – groupe de travail

Valérie RENOUF informe ses collègues de la réunion du groupe de travail qui a eu lieu le 7 novembre.

L'examen du projet de convention avec l'EPFN est à l'étude.

3. Recours contre un refus de déclaration préalable avant division foncière

Le maire indique qu'un récent jugement du tribunal administratif de Caen condamne la commune, suite au recours d'un administré contre un refus de déclaration préalable avant division foncière en vue de la construction de plusieurs habitations sur un terrain.

C'est la deuxième fois que la commune est condamnée. Cela pose question quant à la définition des « zones urbanisées » par les services de l'Etat. Le maire rappelle que la commune est tenue de se conformer à l'avis du Préfet, même s'il ne paraît pas logique. En effet, dans le cas contraire, les services de l'Etat sont susceptibles de déposer un recours contre la commune.

4. Lutte contre la prolifération des pigeons autour de l'église

Il est constitué un groupe de travail sur ce dossier : Jacky VAYER, Thierry MOURLON, Gérald LEMONNIER, Christian GOUX et Guillaume THOUROUDE. Une réunion est prévue le lundi 25 novembre à 11h30.

5. Travaux d'effacement des réseaux rue d'Agon

Jacky VAYER indique que les travaux commenceront lundi prochain 18 novembre et devraient durer environ 4 mois. Les travaux de fonte de la voirie suivront.

6. Date des vœux du maire

La cérémonie des vœux aura lieu **le mardi 21 janvier 2025, à partir de 18h30, à la salle des fêtes.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20h00.